SYSTÈME ÉDUCATIF DU CANTON DE GENÈVE

Degrés primaire, secondaire I et secondaire II

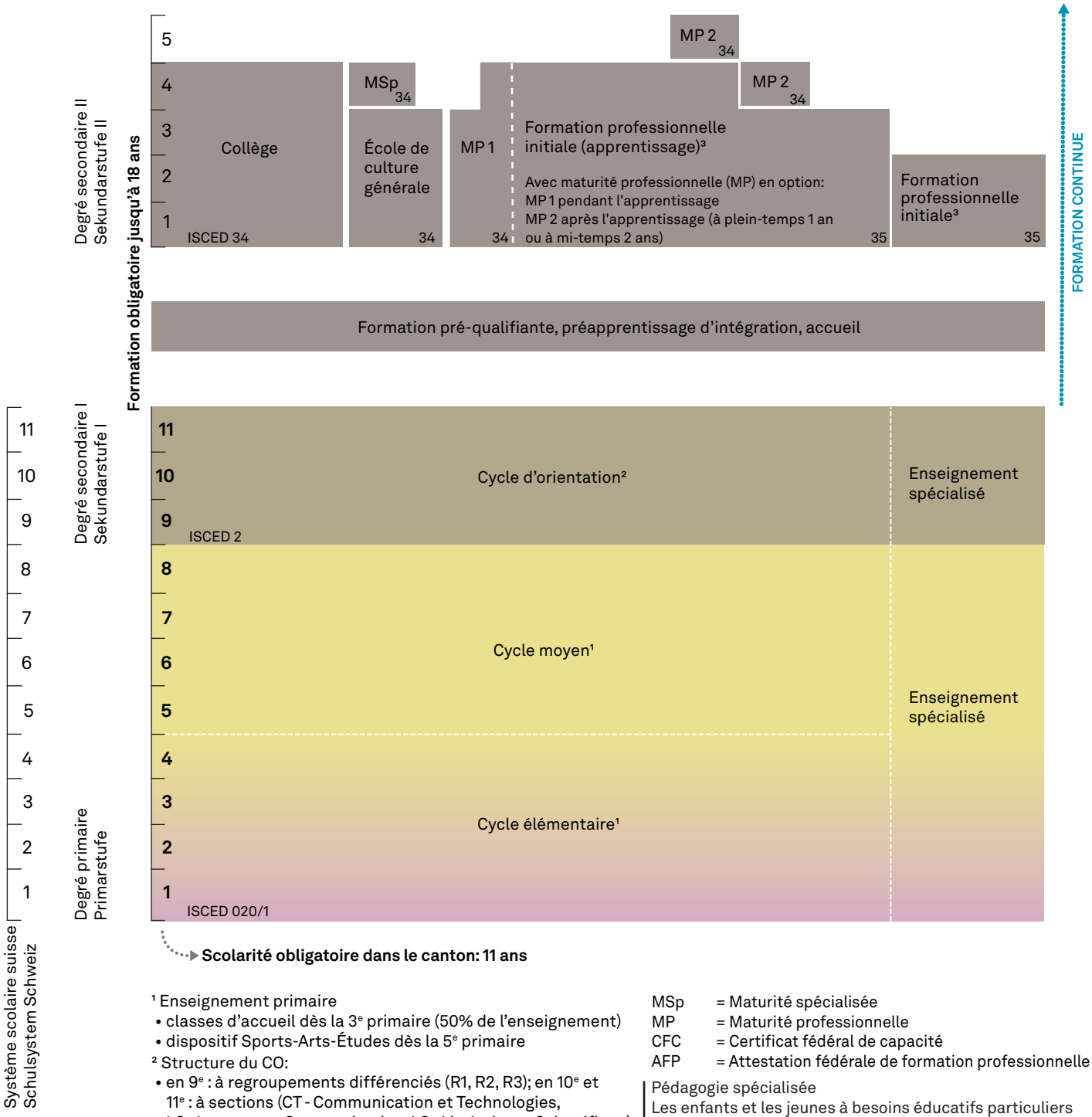

¹ Enseignement primaire
- classes d'accueil dès la 3e primaire (50% de l'enseignement)
- dispositif Sports-Arts-Études dès la 5e primaire

² Structure du CO:
- en 9e : à regroupements différenciés (R1, R2, R3); en 10e et 11e : à sections (CT - Communication et Technologies, LC - Langues et Communication, LS - Littéraire et Scientifique)
- à effectif ordinaire (R3 et LS), à effectif réduit (R2 et LC), à petit effectif (R1 et CT)
- existence de classes-atelier, de classes d'accueil et de classes sports-arts-études.

³ Apprentissage CFC 3 ou 4 ans ou apprentissage AFP 2 ans:
- entreprise formatrice + école professionnelle + cours inter-entreprises ou formation initiale en école

MSp = Maturité spécialisée
MP = Maturité professionnelle
CFC = Certificat fédéral de capacité
AFP = Attestation fédérale de formation professionnelle

Pédagogie spécialisée
Les enfants et les jeunes à besoins éducatifs particuliers bénéficient d'un soutien par des mesures de pédagogie spécialisée durant leur formation scolaire ou professionnelle (depuis la naissance jusqu'à leur 20e anniversaire).
L'enseignement spécialisé est dispensé de manière inclusive ou intégrative au sein de l'école régulière avec des mesures individuelles ou collectives.
Il peut être dispensé de manière séparative ou intégrative au sein des classes ou établissements spécialisés.

Année scolaire 2023/2024 / CDIP-IDES
Établi en collaboration avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse du canton de Genève
www.ge.ch
© EDK CDIP CDEP CDPE, août 2023